

tarif, peut-être aussi ceux qui voulaient faire abaisser le tarif. Cette ligue n'avait rien d'une association libre-échangiste. Pour la gouverne de nos honorables collègues je vais consigner au hansard les objets formels de la ligue:

1. Etudier et discuter les requêtes adressées à la Commission sur le tarif, sur la fiscalité et les questions y afférentes, connue autrement sous le nom de Commission consultative du tarif et faire de l'opposition à toute requête demandant un remaniement tarifaire qui semblerait être au détriment du grand public.

2. Recueillir des renseignements relatifs aux tarifs et à l'effet de ces derniers sur les industries intéressées et sur le public en général, et à cette fin, de même que pour saisir la Commission consultative du tarif des renseignements ainsi recueillis, être représentée devant la commission à toutes ses séances.

3. Etudier, élaborer et proposer à ladite Commission consultative du tarif les modifications et remaniements tarifaires jugés dans l'intérêt du public.

Les représentants délégués devant la Commission consultative du tarif par la Ligue des consommateurs ont reconnu que dans certains cas particuliers un relèvement du tarif était opportun pour assurer la parité avec d'autres articles du tarif. Lors de son analyse du budget le chef de l'opposition (M. Bennett) a cité des articles écrits par M. R. J. Deachman, qui représentait la ligue devant la commission. Il a été bien aise de nous montrer le Gouvernement libéral sur la route de Canosse; mais il a eu garde de ne pas souligner certain passage du même article. Le voici:

Il peut y avoir des relèvements d'ordre secondaire. Il serait remarquable si lors d'un remaniement destiné à abaisser le tarif il n'y eût pas quelques articles par-ci par-là qu'il fallait augmenter. Quoi qu'il en soit, la tendance générale du budget sera vers la baisse et non vers la hausse.

Et encore:

Certains articles d'un budget libéral peuvent avoir, à l'œil froid d'un observateur, une nuance tory. Sans doute constaterait-on le contraire dans un budget conservateur.

L'article continue:

Les conservateurs acceptent l'idée d'un relèvement de la préférence britannique. Ils veulent l'appliquer exactement comme fait l'Australie; c'est-à-dire qu'ils monteraient le tarif contre les Etats-Unis, contre l'Europe et même contre la Grande-Bretagne. L'idée serait d'ériger un mur par-dessus lequel la Grande-Bretagne ne pourrait pas passer et ensuite d'en ériger un autre par-dessus lequel les autres pays ne pourraient pas voir. Tout cela, notez, par dévouement envers les manufacturiers canadiens. Derrière ce mur nos manufacturiers, dominés dans une large mesure par les capitalistes américains, exploiteraient les Canadiens, et cela jusqu'à la limite de nos disponibilités.

Je tiens à dire, ici, monsieur l'Orateur, que les articles écrit au nom de la Ligue des consommateurs, ou par M. Deachman personnel-

[M. Bothwell.]

lement, ne sont pas l'objet principal de cette organisation qui veut avant tout établir des faits qui peuvent servir de base à un tarif raisonnable et sensé. Nous savons qu'il est très difficile à la commission de connaître tous les faits et nous savons que les mêmes difficultés existent dans les autres pays de l'empire.

Apparemment, l'opposition dans cette Chambre ne peut offrir qu'une panacée à tous nos maux: le relèvement du tarif. L'Australie a fait l'essai de cette méthode; il en résulte que l'Australie n'est pas prospère: ses dettes augmentent et son commerce fléchit. A l'heure actuelle la situation financière de l'Australie est pire que celle de tous les autres pays du Commonwealth britannique. Son gouvernement, voyant vers quelles difficultés le pays s'acheminait, créa en 1927 une commission de spécialistes en matière d'économie politique pour étudier et faire rapport sur la situation tarifaire en Australie. Le rapport de cette commission vaut d'être lu. Voici une de ses conclusions:

Les intérêts du gouvernement lui-même peuvent tenter ses membres et ses adhérents à consentir certaines extensions douteuses de la protection à cause des revenus encaissés fortuitement. . . Chaque industrie devrait être tenue de justifier, de temps en temps, la protection dont elle bénéficie et devrait établir de façon incontestable que cette aide ne dépasse pas ses besoins réels. Avant de recourir au tarif, on devrait épuiser tous les autres moyens possibles d'assurer l'établissement viable d'une industrie. A cette heure la protection coûte dangereusement cher.

Et plus loin:

Le tarif a augmenté la proportion des droits de douane à la fiscalité totale au-delà des limites que conseille la saine économie politique. A mesure que le tarif s'accroît il coûte de plus en plus presque autant qu'il rapporte. Il a stimulé la demande,—qui existe toujours en Australie,—des subventions d'Etat. Une autre hausse peut menacer nos conditions de vie. Donc il importe de ne plus étendre les droits protecteurs sans un examen préalable, et des plus rigoureux, des industries concernées et des frais que comporte cette extension.

Quant à la question des salaires et de la protection, le rapport expose que le coût élevé de la main-d'œuvre peut résulter de la mauvaise organisation aussi bien que des taux élevés; mais qu'un tarif ne peut protéger que des conditions de vie que permettent les ressources du pays. Mainte et mainte fois le rapport revient à la charge et affirme que la commission doit avoir accès à tous les bilans des frais et des bénéfices.

Notre situation au Canada ressemble plutôt à celle de l'Australie. Je l'ai dit tantôt, il est difficile de saisir la commission de tous les aspects de la situation. Si les fabricants canadiens que la protection douanière